



 agir ensemble

Engagement, responsabilité, solidarité :
pour soutenir des projets sur les territoires,
pour accompagner les familles,
la MSA s'engage avec et auprès d'eux.

Développons les solidarités et les services aux familles sur les territoires

■ Charte territoriale « Avec les familles » : partenaires, agissons ensemble

Votre contact MSA

Ref. : 11949/Mars 2018 - Crédits photos Image CCMSA : Teo Lamié ; Jo Unruh/stockphoto ; GrahamOliver/stockphoto ; Franck Baloncle ; Nature/Author's Images - Illustrations Ibeher COMSA





Vous êtes une CAF, un conseil départemental, une direction départementale de la cohésion sociale, une ARS ou une fédération locale, en tant qu'**acteur de politique publique** pouvant avoir un impact sur les familles, vous êtes concernés par la problématique de leur accès aux services dans un **contexte d'inégalités territoriales**.

Ces inégalités touchant particulièrement les familles rurales, la MSA propose **une démarche collaborative** pour favoriser la mise en oeuvre d'actions adaptées et coordonnées : **la charte territoriale «Avec les familles»**.

La Charte permet de répondre efficacement aux besoins des familles des territoires

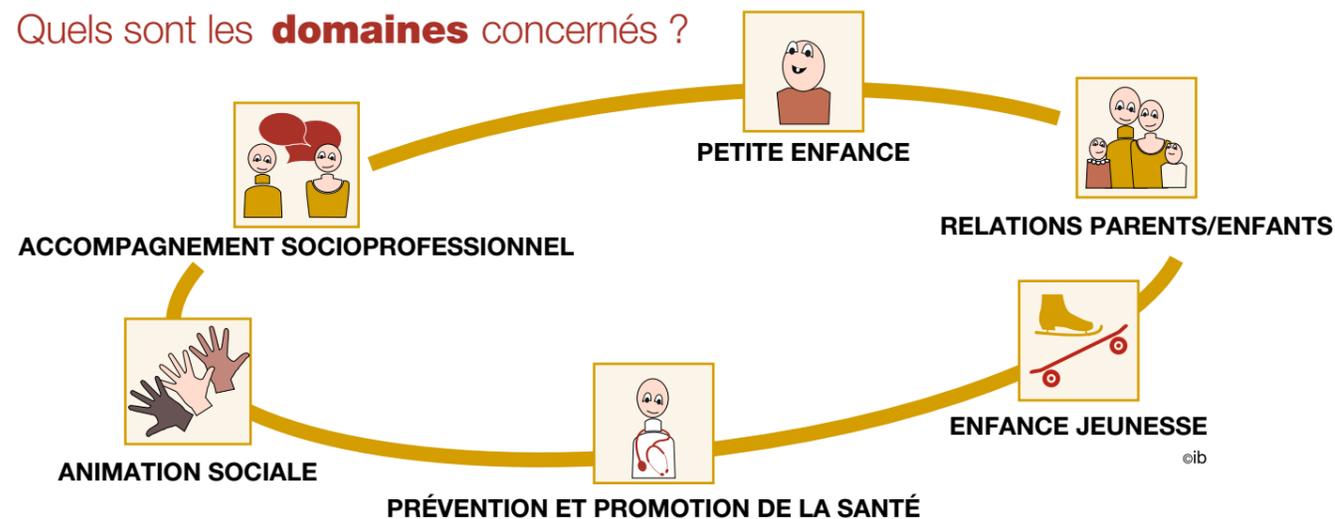
Qu'est-ce que **c'est** ?

- Une méthodologie collaborative qui associe développement social local et ingénierie de projet
- Un accompagnement soutenu des acteurs des projets sur une période de 3 ans
- Un appui technique par des moyens humains de la MSA et de ses partenaires
- Un soutien financier de la MSA et de ses partenaires

À quoi **sert-elle** ?

- Développer l'accès aux services
- Créer du lien social
- Construire des réseaux d'entraide
- Développer la citoyenneté
- Faciliter le quotidien des familles
- Améliorer le cadre de vie des familles

Quels sont les **domaines** concernés ?



La Charte, une **démarche** en **4 étapes** qui coordonne le diagnostic, l'analyse et le plan d'actions :

- 1 Établir un diagnostic territorial global** sur la base d'enquêtes menées directement auprès des familles et le recueil des données des acteurs locaux.
- 2 Mener une réflexion commune** sur la priorisation des besoins des familles et les actions associées.
- 3 Élaborer un plan d'actions partagé** qui vise à optimiser les actions existantes ou en réaliser de nouvelles en réponse aux besoins des familles sur le territoire concerné.
- 4 Évaluer les actions** menées auprès des familles concernées par la démarche.

Exemples d'actions menées en partenariat

Accès aux **soins**

Sur un territoire prioritaire :

- la Charte territoriale a révélé l'absence de suivi de grossesse et de préparation à l'accouchement à proximité des familles,
- l'ARS accompagne la mise en oeuvre d'un projet de maison de santé pluri professionnelles (MSP).

La collaboration entre la MSA et l'ARS a permis l'intégration d'un suivi de grossesse dans le projet de santé de la MSP.

Petite **enfance**

Les élus d'un nouveau territoire, né d'une fusion de deux intercommunalités, s'interrogent sur la création de structures d'accueil du jeune enfant avec un souci de maillage du territoire.

La MSA et la CAF leur propose un **accompagnement conjoint** pour créer un multi-accueil sur la commune centre et deux micro-crèches sur les zones les plus rurales.

Travailler ensemble pour un projet de territoire partagé

- Partageons notre connaissance du territoire
- Mutualisons nos ressources humaines pour démultiplier notre action
- Déployons nos expertises ensemble pour une complémentarité efficace
- Coordonnons nos financements pour une meilleure efficience

